

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 16 janvier 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 16 janvier 2017, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

Sont absents :

MM. Pierre-Paul Lalancette, conseiller
Marc Perron, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 DÉCEMBRE, 19 DÉCEMBRE SPÉCIALE ET 19 DÉCEMBRE AJOURNÉE 2016
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
 - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Autorisation d'utilisation du surplus
 - 5.3 Adoption règlement 2017-001 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de relocalisation des bureaux municipaux et autorisant un emprunt de 644 589\$ et des dépenses de 944 589\$ »
 - 5.4 Autorisation de paiement des honoraires pour l'emphytéose avec la Fabrique de La Doré
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Dépenses incompressibles

- 8.2 Budgets de fonctionnement pour 2017 :
 - 8.2.1 Centre des loisirs
 - 8.2.2 Complexe sportif
 - 8.2.3 Bibliothèque Gilbert-Langevin
- 8.3 Subventions organismes pour 2017
- 8.4 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
- 8.5 Office municipal d'habitation de La Doré : Acceptation du budget 2017
- 8.6 Centre des loisirs : Mise à niveau phase II système incendie
- 8.7 Travaux publics :
 - 8.7.1 Achat d'équipement
 - 8.7.2 Achat de feux de circulation

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

11. SERVICES PUBLICS

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Motion de remerciements à Ursule Villeneuve
- 13.2 Attribution du mandat de préparation d'un plan directeur de la Rivière-aux-Saumons

14. LOISIRS ET CULTURE

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2017-01-001

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2017-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 5 décembre 2016 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2017-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE SPÉCIALE 2016

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 19 décembre spéciale 2016 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2017-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE AJOURNÉE 2016

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 19 décembre ajournée 2016 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

Le 12 décembre, j'ai participé à un sondage en regard du transport collectif. Le 14 décembre, j'ai participé à un rencontre en lien avec la localisation de la nouvelle caserne de pompiers. J'ai participé à l'inauguration des Serres Toundra. Le 16 décembre, j'ai participé à une rencontre pour de l'aide pour l'hébergement de la main d'œuvre pour les Serres Toundra. Le 19 décembre, nous avons adopté la résolution sur le projet d'élevage des caribous forestiers. Le 3 janvier, j'ai donné une entrevue à Radio Canada sur l'hébergement des travailleurs des Serres Toundra. Le 5 janvier, j'ai transmis une lettre au ministre Blanchette pour le projet d'élevage des caribous forestiers. Le 9 janvier, j'ai participé à une rencontre à huit clos avec les membres du conseil en lien avec le développement et la rétention de la population pour faire face aux besoins pour la main d'œuvre dans notre secteur. Le 10 janvier, j'ai participé à une rencontre avec la SHQ en lien avec le regroupement des OMHs. Le 12 janvier, j'ai participé à une rencontre concernant le projet Route de Glaces.

POINT 4.2

Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de décembre selon leurs différents domaines d'intervention.

Yoland Bau a participé à une rencontre de la Table locale de gestion intégrée des ressources du territoire, à la manifestation de l'UPA et à la marche de Noël.

Yanick Baillargeon a participé à la marche de Noël, à la cueillette des bouteilles vides au profit de la Maison des Jeunes de La Doré et aux rencontres du conseil municipal. Il continue de s'occuper du dossier de la téléphonie cellulaire.

Michel Simard a participé à la marche de Noël, aux rencontres du conseil municipal et à la rencontre avec le Moulin des Pionniers pour l'hébergement des travailleurs des Serres Toundra.

Hélène Gagnon a participé à la marche de Noël, aux rencontres du conseil municipal et à la rencontre concernant le regroupement des OMHs. Elle mentionne la démission de madame Ursule Villeneuve et une motion de remerciements qui sera adoptée plus tard dans la séance. Elle informe la population que l'Oasis des Peupliers est prêt à ouvrir et attend le nombre suffisant de résidents.

POINT 4.4

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 4.3

RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie, des heures de déneigement et des heures travaillées.

Comptes

POINT 5.1
RÉSOLUTION 2017-01-005
ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de décembre 2016 de la Municipalité au montant total de 201 073.74\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement. Le journal des achats comprend ceux de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et ceux des organismes Centre des Loisirs, Bibliothèque Gilbert-Langevin et Complexe sportif comme suit :

- Municipalité de la Paroisse de La Doré	183 199.80\$
- Complexe sportif	12 609.64\$
- Centre des Loisirs	4 348.20\$
- Bibliothèque Gilbert-Langevin	<u>916.10\$</u>
	201 073.74\$

POINT 5.2
RÉSOLUTION 2017-01-006
AUTORISATION D'UTILISATION DU SURPLUS

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation des bureaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'utilisation du surplus à la hauteur de 300 000\$.

POINT 5.3
RÉSOLUTION 2017-01-007
ADOPTION REGLEMENT 2017-001 INTITULE « REGLEMENT DECRETANT L'EXECUTION DE TRAVAUX DE RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 644 589\$ ET DES DEPENSES DE 944 589\$ »

CONSIDÉRANT les travaux de relocalisation des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts préparé par les architectes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2017-001 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de relocalisation des bureaux municipaux et autorisant un emprunt de 644 589\$ et des dépenses de 944 589\$ ».

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2017-001

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE
RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX ET AUTORISANT UN
EMPRUNT DE 644 589\$ ET DES DÉPENSES DE 944 589\$.

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de relocalisation des bureaux municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 950 000\$;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-01-006 intitulée « Autorisation d'utilisation du surplus » ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2017-001 tel que décrit ci-dessous :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil municipal décrète, par le présent règlement, des travaux de relocalisation des bureaux municipaux, selon l'estimation des coûts présentée dans le tableau suivant :

Relocalisation des bureaux municipaux		
Estimation des coûts		
Article	Description	Montant
	Améliorations locatives	
	Coûts directs:	
	Coût total de construction	641 524 \$
	Provision pour imprévus	56 605 \$
	Taxes nettes (4.9875 %)	34 819 \$
	Total - Coûts directs	732 948 \$
	Frais incidents:	
	Frais incidents de base	201 588 \$
	Taxes nettes (4.9875 %)	10 054 \$
	Total - Frais incidents	211 642 \$
	Grand total	944 589 \$

Le tout suivant le résumé des coûts estimés et inclus dans le rapport de conception préparé par Les Architectes Associés et daté du 8 décembre 2016.

ARTICLE 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 944 589\$ pour l'application du présent règlement.

Pour pourvoir à une partie de ces dépenses, le conseil municipal affecte la somme de 300 000\$ de son surplus accumulé dans son fonds général.

ARTICLE 4

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 944589\$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

ARTICLE 6

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à utiliser cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 16 janvier 2017

Publié le 2017

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

Jacques Asselin,
Maire

POINT 5.4

RÉSOLUTION 2017-01-008

AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES POUR L'EMPHYTEOSE AVEC LA FABRIQUE DE LA DORE

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement des bureaux municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un contrat d'emphytéose pour une période de 25 ans avec la Fabrique de La Doré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement de 50% des honoraires engagés pour la préparation de l'emphytéose avec la Fabrique de La Doré selon la facturation qui sera émise après la signature de contrat.

POINT 6.0

Correspondance **RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE DÉCEMBRE 2016**

Le résumé de la correspondance du mois décembre 2016 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1
RÉSOLUTION 2017-01-009
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement des dépenses incompressibles ci-dessous selon le budget 2017, telles dépenses devant être payées à leur échéance suivant la facturation et les conventions. Cependant, des efforts doivent toujours être entrepris afin de réduire les dépenses.

DÉPENSES	FOURNISSEURS	MONTANT (\$)
Salaires et allocations	Employés et conseillers	446 200\$
Charges sociales et avantages sociaux	Gouvernements et organismes	90 990\$
Service de la dette	Prêteurs	149 600\$
Intérêts sur billet	Prêteurs	30 186\$
Contrat de déneigement	Contracteurs	105 000\$
Contrat d'entretien système informatique	PG Solutions	11 350\$
Contrat d'entretien chemin été	Pièces d'autos Christian Allard inc.	20 200\$
Déficit OMH	Office municipal d'habitation de La Doré	14 000\$
Corporation Transport adapté	Corporation Transports adapté	8 007\$
Quotes-parts	MRC Domaine-du-Roy	268 064\$
Électricité	Hydro-Québec	117 000\$
Téléphone, frais de poste, internet	Tell-Tech, Postes Canada, D-Tech, Bell Canada, Vidéotron	11 350\$
Immatriculation	Société d'assurance automobile du Québec	1 560\$
Sécurité publique	Sûreté du Québec	66 175\$
Passage à niveau	Canadien national	5 000\$
Protection incendie	Service incendie Saint-Félicien-St-Prime-La Doré	91 498\$
Assurances	Mutuelle des municipalités	45 000\$
Frais de banque	Institution bancaire	1 500\$
Résidence Dorée	Remboursement taxes	20 000\$
Conciergerie	Yves Archambault	10 500\$
	TOTAL	1 513 180\$

POINT 8.2.1
RÉSOLUTION 2017-01-010
BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2017 : CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE des représentants du comité du Centre des Loisirs ont été rencontrés dans le but d'échanger sur leurs attentes, leurs fonctions et leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal a reçu l'information sur le contenu de ces rencontres ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des demandes financières de l'organisme a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La

Doré accorde un budget de fonctionnement net de 9 680\$ au Centre des Loisirs. Les revenus estimés sont de 20 395\$ et des dépenses prévues à 30 075\$.

POINT 8.2.2

RÉSOLUTION 2017-01-011

BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2017 : COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE des représentants de la Corporation du Complexe sportif La Doré (2008) ont été rencontrés dans le but d'échanger sur leurs attentes, leurs fonctions et leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal a reçu l'information sur le contenu de ces rencontres ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des demandes financières de l'organisme a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde un budget de fonctionnement de 53 425\$ au Complexe sportif. Les revenus estimés sont de 41 250\$ et des dépenses prévues à 94 675\$.

POINT 8.2.3

RÉSOLUTION 2017-01-012

BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2017 : BIBLIOTHÈQUE GILBERT-LANGEVIN

CONSIDÉRANT QUE des représentants du comité de la bibliothèque Gilbert-Langevin ont été rencontrés dans le but d'échanger sur leurs attentes, leurs fonctions et leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal a reçu l'information sur le contenu de ces rencontres ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des demandes financières de l'organisme a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde un budget de fonctionnement de 20 290\$ à la bibliothèque Gilbert-Langevin. Les revenus estimés sont 2 160\$ et des dépenses prévues à 22 450\$.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2017-01-013

SUBVENTIONS ORGANISMES POUR 2017

CONSIDÉRANT QUE certains organismes ont déposé leurs prévisions budgétaires pour 2017 ainsi que leurs états financiers;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des organismes ont été rencontrés dans le but d'échanger sur leurs attentes, leurs fonctions et leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal a reçu l'information sur le contenu de ces rencontres ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des demandes financières des organismes a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde des subventions **maximales** telles qu'indiquées ci-dessous :

➤ Maison des Jeunes de La Doré	16 000\$
➤ Moulin des Pionniers (patrimoniaire)	25 000\$
➤ Moulin des Pionniers (Théâtre d'été)	2 500\$

➤ Rallye des Loups	6 000\$
➤ Les Loups au Volant	2 500\$

Les subventions autorisées seront versées selon les échéances de taxation ou selon des ententes spécifiques. La Municipalité se réserve le droit d'analyse des besoins et des résultats financiers des organismes, et ce, avant chacun des versements. Les organismes devront fournir une demande pour chaque versement.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2017-01-014

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;
- le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;
- la Municipalité de la Paroisse de La Doré s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- la Municipalité de la Paroisse de La Doré s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;
- s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

POIN 8.5

RÉSOLUTION 2017-01-015

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORE : ACCEPTATION DU BUDGET 2017

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir sa population;

ENCONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accepte les prévisions budgétaires 2017 telles que présentées;
- s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacements, modernisations et d'améliorations capitalisables et particulièrement

- son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;
- la portion municipale sera de 12 171\$ sur un montant de déficit de 121 716\$.

POINT 8.6

RÉSOLUTION 2017-01-016

CENTRE DES LOISIRS : MISE À NIVEAU PHASE II SYSTÈME INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut avoir des infrastructures sécuritaires et répondant aux normes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la mise en place de la phase II pour la protection incendie du Centre des Loisirs, et ce, pour la somme de 4 275.90\$, plus les taxes applicables auprès de Alarmes Sécurtech HE inc.

POINT 8.7.1

RÉSOLUTION 2017-01-017

TRAVAUX PUBLICS : ACHAT D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de la scie à béton pour couper des tuyaux est jugée dangereuses;

CONSIDÉRANT QU'une personne est décédée en 2016 à Chibougamau, des suites de l'utilisation d'une scie à béton pour couper un tuyau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'APSAM de ne plus utiliser les scies à béton pour couper les tuyaux d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE des outils manuels sont disponibles, jugés sécuritaires et adaptés pour la coupe de tuyaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat d'un coupe-tuyau à guillotine pour la somme de 2 823.29\$, plus les taxes applicables auprès de Produits BCM ltée et selon la proposition datée du 9 janvier 2017.

POINT 8.7.2

RÉSOLUTION 2017-01-018

TRAVAUX PUBLICS : ACHAT DE FEUX DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit utiliser seulement des signaleurs formés depuis cette année, et ce, afin de se conformer à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE les travailleurs qui doivent travailler en bordure de la route, entravent la circulation et doivent pouvoir travailler en toute sécurité;

CONSIDÉRANT le nombre restreint d'employé pour exécuter la tâche de signaleur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat d'un ensemble de feux de circulation auprès de Signel, et ce, pour la somme de 7 530\$, plus les taxes applicables.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2017-01-019

MOTION DE REMERCIEMENTS À URSULE VILLENEUVE

Une motion de remerciements est présentée à l'unanimité des conseillers présents à madame Ursule Villeneuve pour tous les bons services et le dévouement qu'elle a démontré au sein du comité d'embellissement de la Municipalité. De par son implication, les citoyens évoluent dans un cadre enchanteur et agréable.

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2017-01-020

ATTRIBUTION DU MANDAT DE PRÉPARATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE LA RIVIÈRE-AUX-SAUMONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire améliorer son offre dans le secteur du plein-air/nature ;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un camping dans le secteur de la Rivière-aux-Saumons ;

CONSIDÉRANT la demande placée au Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs pour un moratoire sur la coupe de bois dans ce secteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate la CADLD inc. pour la préparation d'un plan directeur de la Rivière-aux-Saumons, en particulier pour le secteur de la Montagne Ouellet.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2017-01-021

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h55, il est proposé par Michel Simard de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

Questions